

DEMANDE DE PROLONGATION DU VISA EN LONG SEJOUR
AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION (MID)

1) Pièces à fournir :

- Six Photos d'identité (vue de face sur fond clair ; format passeport).
- Deux fiches de renseignements à demander auprès MID sur présentation du passeport.
- Demande de prolongation du visa établie par la structure d'accueil.
- Un casier judiciaire.
- Une copie du visa (visa transformable).
- Un certificat de résidence à demander auprès du Fokontany
- Un certificat d'hébergement envoyé par la structure d'accueil.
- Une copie du billet d'avion retour.
- Un certificat d'appartenance (ou une attestation de bénévolat) envoyé par la structure d'accueil.
- Une autorisation d'emploi à demander auprès du Ministère de la Fonction Publique.
- Un recensement au registre des étrangers à demander auprès de la Préfecture de la Police d'Antananarivo.
- Une déclaration sur l'honneur ; formulaire à retirer auprès du MID sur présentation du passeport.
- 2 Enveloppes timbrées
 - A préciser la durée de mission

2) Signatures à légaliser auprès du bureau d'un Arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo :

- Déclaration sur l'honneur (signature à légaliser)
- Fiches de renseignements (signature à légaliser)

Droit de légalisation : Ar 2 000 / signature.

3) Après dépôt du dossier :

- Prise de photo et empreintes digitales
- Retrait du récépissé de dépôt des dossiers (récépissé valable pendant 90 Jours)
- Demande de la « Lettre de notification » à présenter au Caissier du MID, le jour du paiement du droit de visa.
- Prise de rendez-vous au bureau de la « Réception » pour retirer la carte de résident et le visa long séjour après paiement du droit de visa.

4) Fin de démarche : obtention du visa long séjour

Pièces indispensables pour retirer la carte bleue (carte de résident) et le visa long séjour :

- Passeport (présence physique de l'intéressé au MID).
- Passeport de l'intéressé avec une Lettre de procuration et une copie de CIN pour le Mandataire en cas d'indisponibilité du demandeur.

Délai moyen du traitement du dossier : 90 jours

5) Coûts de la démarche

Durée de séjour obtenu	Droit de visa		Droit de carte		Total	
	Taux €/Ar au 18/06/18 3899.79 Ar = 1€		Taux imposé par l'administration 4558.25 Ar=1€		Montant € approximatif	
+ 3 mois à 1 an	150 000 Ar	38.46 €	1 367 475 Ar	300 €	1 517 475 Ar	338.46 €
1 à 2 ans	150 000 Ar	38.46 €	1 823 300 Ar	400 €	1 973 300 Ar	438.46 €
2 à 3 ans	150 000 Ar	38.46 €	2 432 145 Ar	533.57 €	2 582 145 Ar	572.03 €
3 à 5 ans	200 000 Ar	51.28 €	2 779 621 Ar	609.80 €	2 979 621 Ar	661.08 €
5 à 10 ans	250 000 Ar	64.11 €	3 821 956 Ar	838.47 €	4 071 956 Ar	902.58 €
Définitif	250 000 Ar	64.11 €	1 367 475 Ar	300 €	1 617 475 Ar	364.11 €
Duplicata	150 000 Ar	38.46 €	1 367 475 Ar	300 €	1 517 475 Ar	338.46 €
Remplacement	150 000 Ar	38.46 €	1 042 335 Ar	228.67 €	1 192 335 Ar	267.13 €

DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL AUPRES DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Demande établie par l'employeur (nom, qualité titre ou fonction du signataire, adresse de l'ONG, adresse e-mail, cachet) ; à adresser à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales (M F P R A T L S)

Pièces jointes :

- Une fiche de renseignements du volontaire faisant l'objet de la demande, imprimé fourni par le SPTCTD (porte 403), avec signatures légalisées (sans rature, ni surcharge, ni gommage et signée par les deux parties).
- Photocopie de l'ancien permis de travail en cas de renouvellement.
- Rapport d'activité des deux dernières années de la structure d'envoi ou d'accueil.
- Un certificat d'hébergement.
- Programme d'actions pour les trois années à venir de la structure d'envoi ou d'accueil.
- Une lettre d'engagement de la structure d'envoi ou d'accueil.
- Une déclaration sur l'honneur du Volontaire ou un casier judiciaire.
- Une attestation de bénévolat ou un certificat d'appartenance.
- Une attestation de prise en charge.
- La lettre de mandat du Responsable de la structure d'envoi ou accueil.
- Délai de traitement du dossier : entre 15 et 45 jours.

RECENSEMENT AU REGISTRE DES ETRANGERS AUPRES DE LA PREFECTURE DE POLICE

TSIMBAZAZA

Dossiers à déposer au bureau de la Préfecture de Police (porte n° 11) :

- Une demande manuscrite du Volontaire, adressée à Monsieur Le Préfet de Police d'Antananarivo.
- Deux photos d'identité.
- Un certificat de résidence (à demander au bureau du Fokontany)
- Une lettre de mission envoyée par la structure d'accueil.
- Une copie du Visa, affichant la date d'arrivée du Volontaire.

Droit de dépôt des dossiers : 20 000 Ar

Délai de traitement de dossier : 72 h